



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 8 octobre 2025

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis n° 47/25 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit d'apurement pour les montants engagés dans le cadre des travaux de réparation du filet de protection au Mottet**

		Séances			Emoluments			Signatures
		29.09.25						
Rapporteur	SCHIAVONE Linda	x						
Membres	NADON Linda	x						
	DELACRETAZ Olivier	x						
	DE CARVALHO Raoul	x						
	DUFRESNE Emilie	x						

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée s'est réunie le 29 septembre 2025 en compagnie de M. Eric Portner, Municipal, afin de traiter du préavis n° 47/25 relatif à une demande de crédit d'apurement pour les montants engagés dans le cadre des travaux de réparation du filet de protection au Mottet. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité ainsi que pour les explications détaillées et les réponses qu'il nous a fournies.

Lors de la séance, M. Portner a rappelé que la situation présentait un caractère d'urgence suite aux fortes intempéries du 31 juillet 2024. En effet, le filet de protection situé au Mottet était saturé de débris et fortement endommagé ; une coulée de boue était même descendue jusqu'à la route, heureusement sans atteindre les maisons.

Sur les recommandations de la DGE-Forêt, il a été impératif d'intervenir immédiatement pour vider et réparer le dispositif. M. Portner nous a d'ailleurs présenté le constat du bureau Karakas et Français SA, accompagné de photographies illustrant l'ampleur des dégâts.

Ces travaux représentaient des mesures d'urgence car en cas de nouvelles intempéries, les conséquences auraient pu être bien plus graves, touchant non seulement les habitations voisines mais également l'Eau froide.

Il est à noter que, compte tenu de l'urgence, le canton a demandé que les travaux soient entrepris immédiatement, sans procédure d'annonce préalable, tout en confirmant par la suite qu'ils seraient subventionnés.

L'ensemble des travaux de nettoyage et de réparation a été exécuté sans délai. Seuls les essais de traction sur certains piliers ont pris plus de temps, en raison de la difficulté à trouver une entreprise spécialisée dans ce domaine. Ils ont finalement été réalisés en printemps 2025.

Les premières factures des travaux sont parvenues en février 2025. C'est seulement à ce moment-là qu'il a été possible d'évaluer le coût global et d'introduire la demande de subvention. Le canton a accepté de financer 70 % des dépenses, à l'exception des frais de transport et de décharge.

Ce calendrier explique pourquoi le préavis est présenté seulement maintenant.

Concernant le financement, le boursier a recommandé de prélever 25'000,00 CHF sur le fonds de réserve travaux et de couvrir les 49,45 CHF restants par la caisse.

Enfin, il convient de relever qu'au-delà du filet, la forêt elle-même constitue une forêt de protection, retenant la majorité des éboulements. Le canton assure d'ailleurs un suivi régulier de cette zone, notamment grâce à des contrôles et à des photographies aériennes.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Roche**

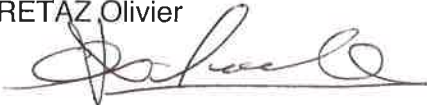
- Vu** le préavis N° 47/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit d'apurement pour les montants engagés dans le cadre des travaux de réparation du filet de protection au Mottet ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide :**
1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 63'057.86 afin d'apurer les montants engagés pour financer les travaux de réparation du filet de protection au Mottet ;
  2. De financer ce montant
    - par une subvention à recevoir de CHF 38'008.40 ;
    - le solde par les liquidités ordinaires ;
  3. De prélever un montant de CHF 25'000.00 sur le fond de réserve travaux (9282.3)

Ont signé :

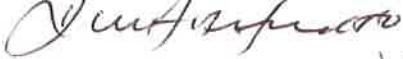
NADON Linda



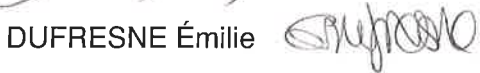
DELACRETAZ Olivier



DE GARVALHO Raoul



DUFRESNE Émilie



SCHIAVONE Linda

